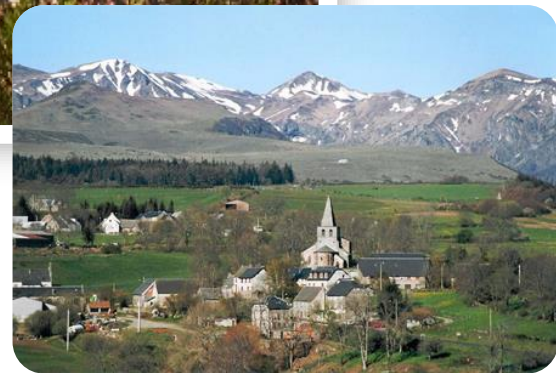




L'Echo de Saint-Victor

Avril 2021



Sommaire

Le mot du maire	3
Horaires de la mairie.....	3
Le conseil municipal et les commissions	4
Formation des élus	5
Les budgets 2021	6
Les travaux	7
SEMERAP	8
Les remerciements	9
Déneigement	9
Achats de la commune	10
Chemin de randonnée.....	10
SIVOM de la vallée verte.....	11
Etat civil 2020-2021.....	11
CCAS	12
Animations à venir	12
COVID-19	13
Informations diverses	13
Urbanisme.....	14
Associations de la commune	15
SICTOM des Couzes	16
Les entreprises locales	18
Portrait	20

Directeur de publication : François GORY

Conception et réalisation : Nathan BERTIAUX, *Stagiaire en DUT Gestion des Entreprises et des Administrations*

Rédaction : François GORY, Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, Justine DELFOSSE,
Jacques GIOGHI, Sophie MICHAUX, Nathan BERTIAUX

Impression : Imprimé par la Mairie de Saint-Victor-La-Rivière

Ne pas jeter sur la voie publique

Le mot du maire

Chères habitantes et chers habitants de Saint-Victor-La-Rivière,

L'année 2020, si particulière en raison de la crise sanitaire, a beaucoup perturbé nos vies. Malgré cela, vous nous avez donné votre confiance. Ce nouveau conseil municipal composé d'anciens et de nouveaux élus a pris comme ligne de conduite de continuer le travail de la précédente municipalité et de le terminer. Nous avons fait le choix d'investir raisonnablement et efficacement.

Les épreuves que nous avons traversées (crise sanitaire, tempête BELLA) prouvent que la solidarité et l'entraide ne sont pas vaines, mais qu'elles sont au contraire une nécessité.

J'ai une énorme pensée pour les commerces qui ne peuvent toujours pas ouvrir leurs portes, pour les salariés saisonniers ou non, les artisans, les demandeurs d'emplois, les étudiants et les associations, tous impactés par la crise. Je voudrais aussi témoigner toute ma solidarité à nos aînés, qui ont dû faire face à des périodes d'isolement parfois très longues.

Je remercie également les agents communaux et l'équipe municipale qui s'investissent pleinement pour le bien des habitants de la commune.

Je suis ravi de vous présenter un tout nouveau format de l'écho de Saint-Victor, rédigé en collaboration avec le conseil municipal, dans lequel vous trouverez les événements et informations de l'année 2020 ainsi que les projets pour 2021.

Bonne lecture !

Bien amicalement,
Le Maire, François GORY

Horaires de la mairie

OUVERTURE SECRETARIAT DE MAIRIE 04.73.88.66.72 - **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin	8 h - 12 h	8 h - 12 h	Accueil téléphonique uniquement	8 h - 12 h	8 h - 13 h
Après-midi	13 h - 17 h	14 h - 18 h	FERME	13 h - 17 h	FERME

Permanences de Monsieur François GORY, Maire :

- Les mardis de 14 h à 17 h sans rendez-vous
- Les vendredis matins de 8 h à 13 h sur rendez-vous uniquement

En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, veuillez joindre le Maire ou les adjoints aux numéros suivants :
François GORY : 06.71.79.22.98 / Eric BERTIAUX : 06.11.52.96.68 / M-A de LATTRE : 07.83.44.04.23

Le conseil municipal et les commissions



Éric BERTIAUX, 1^{er} adjoint



François GORY, Maire



Marc-Antoine DE LATTRE
2^{ème} adjoint



Marianne VERNY



Laurent DAVID



Paul BRASSIER



Carlos FERREIRA



Jacques GIOGHI



Anthony DABERT



Claude METENIER



Justine DELFOSSE

En juin 2020 un nouveau conseil municipal a été élu apportant avec lui une nouvelle dynamique. Le 3 juillet 2020 lors de la première réunion ont été élus le maire et les adjoints.

Les commissions communales

- **La commission d'appels d'offres**

François GORY, président

Titulaires : Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, Paul BRASSIER

Suppléants : Laurent DAVID, Carlos FERREIRA, Jaques GIOGHI

- **La commission travaux**

François GORY, président

Membres : Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Carlos

FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER

- **La commission « vie de la commune »**

Justine DELFOSSE, présidente

Membres : François GORY, Éric BERTIAUX, Laurent DAVID, Marianne VERNY

- **La commission « archives »**

Membres : François GORY, Laurent DAVID

- **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

François GORY, président

Membres élus : Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, secrétaire, Marianne VERNY

Membres désignés : Axelle OTTENWALTER, Vice-Présidente, Nathan BERTIAUX, Trésorier, Marion BRIDONNEAU, Claire DE AMORIN, Lucas MONTEL

- **CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

François GORY, président

Titulaires : Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Marianne VERNY, Georges ROUX, Didier CHRETIEN, Dominique ROIRON

Suppléants : Julien SOULIER, Hervé PHALIP, Gérard CHAMERLIN, Jean-Philippe BEAUVERT, Matthieu MONCOURIER, Paul LEJEUNE

A noter que l'équipe municipale souhaite mettre en place une commission citoyenne composée d'élus et d'administrés pour agir sur le petit patrimoine, l'environnement, les forêts, les chemins, etc.

La **Commission Communale des Impôts Directs** a pour rôle de signaler à l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance et d'en informer l'administration si cette dernière n'en a pas la connaissance. Elle participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation. Elle donne son avis sur les réclamations relatives à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le **Centre Communal d'action sociale** a pour rôle principal : Fournir aux familles des informations, aider les familles à faire valoir leurs droits sociaux et à constituer tous les dossiers de demande d'aide financière. Participer à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, soutenir dans l'urgence les administrés, organiser des animations pour les enfants et les aînés de la commune.

Les délégations extérieures

- **AGEDI**
Titulaire : *François GORY*
- **SEMERAP**
Titulaire : *Éric BERTIAUX*
- **SIEG**
Titulaire : *Jacques GIOGHI*
Suppléant : *Paul BRASSIER*
- **SIVOM de BESSE**
Titulaires : *Marc-Antoine DE LATTRE, Justine DELFOSSE*
Suppléant : *Marianne VERNY*
- **SIVOM de la Vallée Verte**
Titulaires : *François GORY, Éric BERTIAUX, Justine DELFOSSE, Marianne VERNY*
- **SICTOM des Couzes**
Titulaires : *Laurent DAVID, Claude METENIER*
Suppléants : *Marc-Antoine DE LATTRE, Carlos FERREIRA*
- **EPF SMAF**
Titulaire : *François GORY,*
Suppléant : *Éric BERTIAUX*
- **CNAS**
Délégué élu : *Jacques GIOGHI*
Déléguée agent : *Sophie MICHAUX*
- **Parc des Volcans**
Titulaire : *Jacques GIOGHI*
Suppléant : *Claude METENIER*
- **CCMS**
Titulaire : *François GORY,*
Suppléant : *Éric BERTIAUX*
Réfèrent forêt : *Marc-Antoine DE LATTRE*
Réfèrent Agriculture : *Anthony DABERT*
Réfèrent randonnées : *Jacques GIOGHI*
- **Correspondant défense**
Laurent DAVID

Formation des élus



Le 4 juillet, le conseil municipal nouvellement installé a participé à une formation sur les finances communales. D'autres formations sont prévues courant 2021 sur des thèmes comme l'urbanisme, les sections de commune, gestion du patrimoine communal, etc.

Crédit photo : Sophie MICHAUX

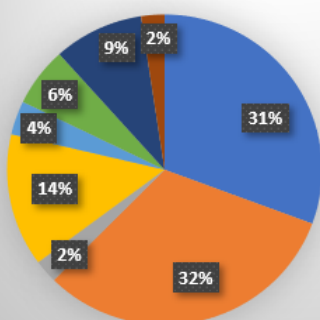
Les budgets 2021

Budget communal 2021

Budgets votés le 13 avril

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

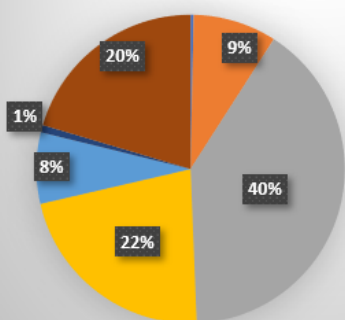


Charges de personnel, frais assimilés
Atténuation de produits
Autres charges de gestion courante
Charges financières
Dépenses imprévues
Virement à la section d'investissement
Opération d'ordre

Charges à caractère général	90 715,00 €
Charges de personnel, frais assimilés	93 966,00 €
Atténuation de produits	7 151,00 €
Autres charges de gestion courante	40 987,00 €
Charges financières	10 418,00 €
Dépenses imprévues	18 242,00 €
Virement à la section d'investissement	27 357,00 €
Opération d'ordre	7 092,00 €
TOTAL DES DEPENSES	295 928,00 €

Recettes de fonctionnement

Atténuations de charges



Produits services, domaine et ventes diverses
Impôts et taxes
Dotations et participations
Autres produits de gestion courante
Produits financiers
Produits exceptionnels
Excédent antérieur reporté

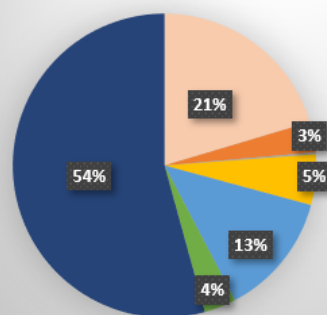
Atténuations de charges	1 200,00 €
Produits services, domaine et ventes diverses	32 325,00 €
Impôts et taxes	148 486,00 €
Dotations et participations	81 177,00 €
Autres produits de gestion courante	27 505,00 €
Produits financiers	5,00 €
Produits exceptionnels	2 819,00 €
Excédent antérieur reporté	75 212,00 €
TOTAL DES RECETTES	368 729,00 €

NB : Budget voté en suréquilibre sur la section de fonctionnement

Subventions d'investissement	42 501,00 €
Dotations, FCTVA	6 715,00 €
Dépôts et cautionnements	450,00 €
Produit des cessions	11 200,00 €
Virement de la section d'investissement	27 357,00 €
Opération d'ordre	7 092,00 €
Excédent antérieur reporté	113 175,00 €
TOTAL DES RECETTES	208 490,00 €

Recettes d'investissement

Subventions d'investissement

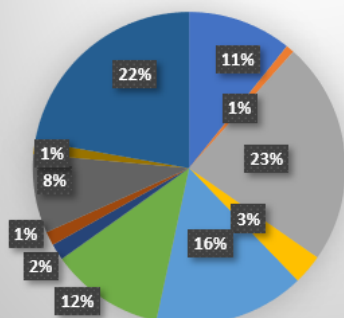


Dotations, FCTVA
Dépôts et cautionnements
Produit des cessions
Virement de la section d'investissement
Opération d'ordre
Excédent antérieur reporté

Buron de venzoux	22 421,00 €
Enfouissement réseaux	1 800,00 €
Rénovation appartements communaux	48 100,00 €
Acquisition de matériel	6 477,00 €
Aménagements de sécurité	32 500,00 €
Aménagement traversée bourg	24 500,00 €
Sentier de randonnée	3 550,00 €
Eclairage public	3 000,00 €
Eglise	17 000,00 €
Défense incendie	2 832,00 €
Emprunts et dettes assimilées	46 310,00 €
TOTAL DES DEPENSES	208 490,00 €

Dépenses d'investissement

Buron de venzoux



Enfouissement réseaux
Rénovation appartements communaux
Acquisition de matériel
Aménagements de sécurité
Aménagement traversée bourg
Sentier de randonnée
Eclairage public
Eglise
Défense incendie
Emprunts et dettes assimilées

Budget eau et assainissement 2021 : équilibré à 28 863 € en section de fonctionnement et à 75 426 € en section d'investissement (poursuite de la procédure de protection des périmètres des captages d'eau, travaux divers sur les réseaux).

Les travaux

Travaux réalisés

- Un espace d'accueil et d'attente a été créé à la mairie permettant de respecter la confidentialité de chacun. De plus un guichet a été mis en place entre le sas d'accueil et le secrétariat pour respecter les prescriptions sanitaires liées à la crise COVID-19. Ces travaux ont été réalisés par l'employé communal, le maire et ses adjoints pour un coût de 1 775 € TTC.



Crédit photos : Nathan BERTIAUX



- L'appartement vacant de la commune situé à l'ancien presbytère a été remis à neuf afin de le rendre plus moderne et le louer dans de meilleures conditions. Les travaux ont été réalisés par l'employé communal, le maire et ses adjoints, l'électricité et la plomberie par l'entreprise GIRON. La rénovation de cet appartement a coûté 10 528 € TTC.



Crédit photos : Nathan BERTIAUX

- Le lavoir du Breuil a connu des travaux d'étanchéité réalisés par l'entreprise Elie BOISSIER, pour un coût total de 3 480 € TTC. Une subvention de 50% sur le coût HT a été attribuée par la communauté de communes dans le cadre du programme petit patrimoine rural.



Crédit photos : Éric BERTIAUX, Sophie MICHAUX

- Création d'un cache conteneurs en pierre à Courbanges. Ces travaux ont été réalisés par l'agent communal et le maire.



Les projets à venir !

- Restauration du Buron de Venzoux : les entreprises ont été retenues, les travaux vont pouvoir commencer le plus vite possible.
- L'église connaît actuellement des infiltrations par le clocher. Des travaux sont prévus cette année en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. Ils seront réalisés par l'entreprise Maurice NAILLER pour un coût de 13 729.80 € HT. La D.R.A.C. accorde une subvention de 4 119 € et la Région a été sollicitée à hauteur de 6 864 € dans le cadre du Bonus Relance.
- Aménagement d'un cheminement le long de la RD 618 à Jassat (sur une partie entre les ralentisseurs) pour évacuer les eaux pluviales dans un pré. Les travaux sont réalisés par le Département. Participation communale : 12 245 € HT, subvention au titre des amendes de police : 7 500 €.
- Les travaux d'aménagement du carrefour du bourg en face de la mairie (par le Département) devraient commencer cette année. La commune aura à sa charge 24 025 € à répartir sur 2 exercices. Le Département a acquis un morceau du terrain de l'auberge dans le virage pour améliorer la visibilité et permettre l'évacuation des eaux pluviales. Un arrêt de bus sécurisé est notamment prévu.
- Le chemin de Jassat, le long de la rivière, va être reprofilé.
- La création d'une réserve d'eau au Breuil est à l'étude.
- La commune travaille sur la mise aux normes du réseau défense incendie.
- Les portes des captages du Breuil, Jassat et Courbanges vont être changées.
- Mise en place d'un poteau d'éclairage public en haut de la Costa ainsi qu'à Bessolles.
- L'appartement vacant au-dessus de la mairie va être refait à l'automne prochain.
- L'enrochement à Roche Romaine en face du lavoir s'étant dégradé, il va être refait pour plus de sécurité.
- De l'enrobé à froid va être acheté pour boucher les nids de poules présents sur la voirie communale.

SEMERAP

Les travaux de pose des compteurs ont été plus longs que prévu en raison notamment de la crise sanitaire. Des travaux importants sur le réseau de Courbanges ont été réalisés dont des extensions de réseaux pour pouvoir alimenter individuellement certaines maisons. Il en a été de même à Roche Romaine.

L'ensemble du coût des travaux a été pris en charge par la SEMERAP et est répercuté dans le calcul du prix de l'eau sur 30 ans.

Le contrôle de l'assainissement individuel a été réalisé chez l'ensemble des habitants de la commune. Chacun a reçu un état des lieux de son assainissement avec, le cas échéant, des améliorations à apporter. Nous saluons la réactivité de certains habitants pour se mettre aux normes.



Crédit photo : Nathan BERTIAUX

Les remerciements

La municipalité tient à remercier les habitants qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la vie de la commune. En particulier :

- Monsieur Didier CHRETIEN pour avoir repeint la croix en face du cimetière et avoir fabriqué un petit panneau informatif sur la fontaine du bourg.
- Mesdames Liliane BEAUVERT, Christiane MARTIN et Annie GIOGHI pour avoir fait la traditionnelle crèche de Noël dans l'église de Saint-Victor.
- L'ensemble des personnes ayant participé activement à la création du sentier de randonnée Sancy Tour « sur les pas d'un géologue ».
- Messieurs Simon BASTIDE, Daniel MARTIN et Nicolas MOINS pour le déneigement effectué durant la tempête BELLA dans les différents villages de la commune. Ainsi qu'à tous les habitants de la commune qui ont fait preuve de solidarité et d'entraide.
- Monsieur Xavier ADMIRAT pour l'animation de Noël au Breuil au profit de l'APECH et pour l'exposition d'une sculpture en bois devant l'église.
- L'association Land'R'Auvergne pour la livraison de deux camions de graviers 031-5 et ABS QUADS pour son don annuel au CCAS, en remerciement de l'autorisation de passage dans les chemins communaux.



Crédit photos : Nathan BERTIAUX, Daniel COLOMBIER

Déneigement



Suite à la tempête BELLA, la municipalité travaille sur un protocole de déneigement en cas de grosse intempérie. Elle souhaite aussi conventionner avec un agriculteur pour épauler l'employé communal en cas de nécessité de déneiger en continu l'ensemble des villages.

Il est également à noter qu'un dédommagement de fioul GNR pour service rendu lors de la tempête BELLA, a été fait à Nicolas MOINS et Simon BASTIDE.



Crédit photo : Éric BERTIAUX

Achats de la commune

- ❖ La municipalité a décidé de changer le véhicule des services techniques avant que des frais trop importants soient à prévoir. Le coût de cet achat s'élève à 14 400 €. La vente de l'ancien Master a rapporté 1 000 €. Une participation du budget eau et assainissement d'un montant de 3 750 € a été versée au budget communal.
- ❖ De nouveaux racleurs pour l'étrave pour un montant de 4 422 € et 18 tonnes de pouzzolane à 560 € ont été achetés pour le déneigement.
- ❖ La mairie s'est dotée d'un tout nouveau photocopieur, au prix de 5 022€ auprès de la société COPYCLASS et a revendu l'ancien pour la somme de 450 €. Le nouveau contrat devrait permettre des économies sur le coût des copies. Les futurs bulletins municipaux seront imprimés en mairie.
- ❖ Une nouvelle tondeuse pour la somme de 2 800 €. L'entretien des espaces verts sera de nouveau assuré par les services techniques de la commune étant donné que la charge de travail sur les réseaux d'alimentation en eau potable incombe maintenant à la SEMERAP.



Crédit photos : Nathan BERTIAUX



Chemin de randonnée

« A l'initiative de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, il a été décidé de créer un sentier de randonnée dans chaque commune du Sancy avec un thème précis.

Saint-Victor la Rivière a fait le choix de faire découvrir la géologie de son territoire. Pour cela, elle a sollicité l'aide du Parc des Volcans d'Auvergne et d'un Géologue.

La commune a demandé la participation des Habitants de St-Victor ; à l'issue de plusieurs rencontres et visites de terrain, un groupe s'est constitué et a travaillé activement à l'élaboration du tracé, à l'illustration (dessins et schémas) et à la rédaction des panneaux explicatifs qui jalonnent le parcours.

Ce parcours, de 4 km 800, d'une durée d'environ 2 H avec un dénivelé de 179 m, débute près du cimetière de Saint-Victor. Vous pouvez également télécharger l'application "Sancy Explorer" et choisir la Balade thématique N°8 : "Sur les pas d'un Géologue". Bonne balade ! ».

Texte écrit par Jacques GIOGHI



SIVOM de la vallée verte



Crédit photo : Éric BERTIAUX

Le SIVOM de la Vallée Verte et de la Couze Chambon (Murol, St Nectaire, Chambon sur Lac et St Victor la Rivière) ouvre le 6 septembre 2021 une micro-crèche intercommunale de 10 places et un Relais Petite Enfance (RPE) à Murol.

L'équipe de 4 professionnelles qualifiées, accueillera les enfants de 2 mois et demi à 3 ans (possibilité jusqu'à 4 ans hors temps scolaire) à l'ancien « Mille Club » (entièrement rénové), rue de Jassat à Murol.

La micro-crèche sera ouverte à l'année (possibilités de places à la micro-crèche de St Diéry lors des 5 semaines de fermeture annuelle) du lundi au vendredi de 7h/ 7h30 à 18h30. Les inscriptions se font auprès de Groupe Objectifs, gestionnaire de l'établissement au 0466653117 ou 0786743744 ou par mail : objectif.48@wanadoo.fr ou of.c.louche@gmail.com.

La participation des parents (reste à charge) est basée sur les tarifs de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) grâce aux cofinancements des 4 communes du SIVOM, de la CAF et de la MSA du Puy de Dôme.

Communiqué du groupe OAF (gestionnaire de la micro-crèche)

En parallèle le SIVOM de la Vallée Verte travaille également sur la loi EGalim concernant la restauration collective. Ce projet sera mis en place dans les cantines des écoles de Murol et Chambon, pour permettre aux enfants de manger au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Cette loi vise également au plus tard le 1er janvier 2025 à ce que l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en plastique soit interdite dans les services de restauration collective des établissements scolaires. Enfin elle vise à limiter le gaspillage alimentaire en faisant des dons de nourriture non consommée à des associations habilitées.

Etat civil 2020-2021

- **Mariages**

- Le 25 juillet 2020, THORET Thibault et MOINS Marina
- Le 9 septembre 2020, BRUNEAU Quentin et BRIDONNEAU Marion

- **Naissance***

- Le 17 mars 2021, GEREMY Aaron

- **Décès**

- Le 27 août 2020, BRIGOLET Robert
- Le 29 septembre 2020, MALLET Henri
- Le 03 février 2021, DAVID Alexandre

*Avis de naissance mentionné avec l'accord des parents

CCAS

Suite à la pandémie de la Covid-19, le traditionnel repas des aînés a été annulé par le conseil d'administration du CCAS. Pour compenser ce moment convivial, des colis ont été distribués à l'ensemble des aînés de la commune.

L'arbre de Noël des enfants n'ayant pas pu se dérouler dans des circonstances normales, le Père Noël s'est rendu directement chez les enfants, à poney, pour la distribution des cadeaux. Le CCAS remercie les Galopins du Sancy pour avoir accompagné le Père Noël lors de la distribution, ainsi que Marion PROISY pour les photos.

Durant la pandémie de la Covid-19, des masques ont été distribués aux habitants de la commune. Des masques sont d'ailleurs encore disponibles en mairie pour ceux qui le souhaitent.



Crédit photos : Marion PROISY

L'antenne du Secours Populaire située à Besse et Saint-Anastaise est très active. Une boutique est ouverte dans les locaux de l'ancienne maison de retraite située rue des Prés de la Ville. Vêtements pour enfants et pour adultes, chaussures, vaisselle, jouets, bibelots, livres, le tout à petits prix. Il existe également une épicerie solidaire. Les horaires d'ouverture sont le lundi de 9h à 12 h et le mercredi de 14h à 17 h.

Contact : 06.23.22.66.69 ou secourspopulaire@sancy@gmail.com

Animations à venir

FESTIVAL DE LA VALLEE VERTE - édition 2021

Dimanche 22 août : OUMTCHA-Trio swing jazz - Autour de l'église (salle des fêtes en cas de pluie) à 21h.

Dès 18h, Prémambule festival « façon puzzle » et bistrot nomade Frank Pilandon (saxophone, chant), Sébastien Guerreau (guitare, chant) et Pierre Larrat (tuba, chant).

« Oum Tcha, c'est du swing jazz des années 30, des standards de la chanson américaine revisités, avec un bon grain de folie et de joie communicative. Ces trois-là n'en sont pas à leur coup d'essai, et ils raffolent par-dessus tout embarquer le public dans leurs élucubrations démentielles. Chaque concert reste un moment totalement improvisé et unique. Une guitare manouche, un saxo jazz, un tuba d'orchestre, des voix d'opérettes, du scat, de la bonne humeur, tout cela réuni pour un concert revigorant qui donne le pep's et le sourire ! »

Crédit texte : Association Vallée Verte

COVID-19

Des informations sont publiées régulièrement sur le site internet de la commune (*saintvictorlariviere.fr*).

Vous pouvez notamment y trouver les dernières attestations en vigueur, les protocoles sanitaires et toutes les décisions prises par le gouvernement ayant pour but de limiter la propagation du virus.

Des masques fournis par la Communauté de Communes du Massif du Sancy sont toujours disponibles en mairie.

Pour la vaccination, veuillez prendre contact avec votre médecin traitant ou appeler directement un centre de vaccination :

- ISSOIRE : 04-73-71-88-58
- Le MONT-DORE : 04-73-65-36-16
- CHU CLERMONT-FERRAND : 04-73-75-41-17

Si vous rencontrez des difficultés, veuillez appeler le numéro vert national 0 800 009 110 (réservé aux +70 ans et aux personnes ayant des comorbidités).



Informations diverses

Pendant la période de Noël l'atelier Adt a créé une crèche géante et a accueilli dans le cadre d'un marché de Noël des exposants : Sophie HERVEAUX, apicultrice, Jean SARLIEVE, créateur d'objets en bois, les Galopins du Sancy, Nader AKBARI SHALCHI, fabricant de fromages.

Grâce à cette crèche, des dons pour l'association APECH ont pu être récoltés. Cette association a pour but d'améliorer le confort des enfants hospitalisés.



Crédit photos : Éric BERTIAUX

Le **fleurissement** de la commune aura lieu en mai ou juin. Si les conditions sanitaires le permettent, les habitants volontaires seront les bienvenus.

Prochainement des conteneurs en cartons sécurisés seront installés à la mairie et à la salle des fêtes pour la **récupération des masques jetables**, afin d'être recyclés. Partenariat avec *Recygo* une entreprise créée par La Poste et SUEZ. Il sera également mis à disposition une borne de **récupération des piles usagées**.

L'auberge communale a été vendue à M. et Mme. PIREYRE, gérants et locataires de cet établissement depuis son ouverture en 2004. La recette de cette vente (230 000 euros) a permis à la commune de rembourser un emprunt à long terme et de dégager une trésorerie pour la réalisation de nouveaux projets.

Les travaux de mise aux normes de l'assainissement de l'auberge ont été financés par la commune pour un montant de 26 216 € HT.

La municipalité souhaite une bonne continuation à Delphine et Olivier en tant que propriétaires et leur affiche son soutien dans cette période particulièrement difficile.



Malgré la covid-19, les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2020, se sont déroulées en petit comité, dans le respect des gestes barrières. Etaient présents, le maire, les adjoints, les portes drapeaux de la commune, pompiers et gendarmes.

Crédit photo : Nathan BERTIAUX

Le jeudi 1^{er} avril 2021 s'est tenue à la salle communale une réunion publique avec les habitants de Roche Romaine à la demande de porteurs d'un projet agricole. Les habitants et résidents secondaires se sont largement déplacés et ont fait part de leur avis sur ce projet. Des solutions sont à l'étude pour satisfaire les porteurs de projet et les riverains.

Nous vous informons également qu'un conciliateur de justice s'est nouvellement implanté à Besse et Saint-Anastaise. Il s'agit de Monsieur Claude LEROUX, vous pouvez le joindre au 07-68-82-84-51 ou par mail au claude.leroux@conciliateurdejustice.fr

Le rôle de la conciliation est de trouver une solution amiable entre deux parties ou plus, qu'elles aient déjà ou non saisi un juge. La conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 € ou lorsque la nature du litige l'impose (ex : bornage, distances de plantations, certaines servitudes...). Elle concerne uniquement les litiges en matière civile.

urbanisme

En l'absence de documents d'urbanisme (PLU, POS, carte communale), la commune est soumise au RNU (règlement national d'urbanisme). Le Maire signe les autorisations au nom de l'Etat. Son avis est consultatif.

Tous les travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie avant commencement.

Travaux soumis à permis de construire :

- Nouvelle construction de plus de 20 m² (si la surface de plancher créée est supérieure à 170 m², il faut avoir recours à un architecte)
- Travaux sur construction existante : agrandissement créant une surface de plancher de plus 20 m² ou portant la surface totale à plus de 170 m² ; modification des structures porteuses ou de la façade, avec changement de destination.

Travaux soumis à déclaration préalable :

- Création de surface entre 5 m² et 20 m²
- Changement de destination d'un local sans modification des structures porteuses ou de la façade (transformation d'un local commercial en habitation, d'un garage en chambre...)
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (remplacement des menuiseries extérieures, percement d'ouverture, ravalement de façade, rénovation de toiture, pose de panneaux photovoltaïques, création de balcon, terrasse, escalier...)
- Divisions foncières non soumises à permis d'aménager

Tous les travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sont soumis à permis de démolir obligatoirement. Les imprimés sont disponibles en mairie ou sur service-public.fr

Les demandes doivent être déposées en mairie pour être enregistrées et seront ensuite transmises par nos soins à la Direction Départementale des Territoires à Besse pour instruction. Les travaux non déclarés ne pourront pas faire l'objet d'une attestation de conformité en cas de vente d'un bien immobilier. Ils devront être régularisés par le dépôt d'un dossier en mairie.

Associations de la commune

Club « Les Bruyères »

« Ce ne sera une surprise pour personne si je vous dis que l'année 2020 a été une année triste pour tous et en particulier pour notre club. Pourtant, après le succès remporté en 2019 avec la fête du pain au Breuil et l'ensemble de nos autres activités, notre assemblée générale de janvier 2020 nous promettait bon nombre de réjouissances pour l'année à venir, dont, entre autres, un voyage dans les Cévennes de 3 jours.

Malheureusement une invitée surprise, « La Covid 19 », nous a contraint à annuler toutes nos prévisions de sorties, fêtes ou repas. Au cours de cette année morose, seul un petit créneau nous a permis de nous retrouver une journée autour d'un repas organisé suivant les règles sanitaires en vigueur, avant d'être de nouveau dans l'impossibilité d'organiser quoi que ce soit.

Actuellement l'année 2021 devrait connaître le même sort que la précédente, puisque nous n'avons pas pu organiser non plus notre assemblée générale. Souhaitons que le 2^{ème} semestre nous permette d'envisager à nouveau quelques rencontres.

En attendant, si vous avez un souci, ou un besoin de contact, les membres du bureau et moi-même restons à votre écoute. Prenez bien soin de vous et à très bientôt, j'espère. »

Le Président : Gérard FOURAGE

La société de chasse

« Comme beaucoup d'entre vous, cette année est spéciale avec la crise sanitaire, cependant notre société de chasse a réussi à maintenir son activité, et même si elle a dû annuler en mai 2020 son rendez-vous moules frites, nous espérons pouvoir reconduire celui-ci très bientôt. Et ce aussi malgré la chute du nombre de chasseurs d'année en année, notre société reste très mobilisée. Plusieurs sociétaires sont décédés cette année et nous leur dédions une petite pensée.

Avec la participation de la fédération de chasse du Puy-De-Dôme, nous avons pu installer des miradors sur notre commune pour assurer un maximum de sécurité à tous lors des sessions de chasse. C'est aussi dans ce cadre que nous demandons aux personnes de respecter le matériel et d'éviter de monter dessus. La sécurité, le respect et le partage de la nature restent nos mots d'ordre.

Le président et tous ses membres remercient la commune de Saint-Victor-La-Rivière, la fédération du Puy-De-Dôme et toutes les personnes qui nous permettent de continuer d'exercer dans de meilleures conditions notre passion. »

Le Président : Philippe MOINS

SICTOM des Couzes

BAC | COLONNE DE TRI

SICTOM des Couzes

mémo tri

Le tri se simplifie, **100 %** des papiers et des emballages vont dans le bac jaune.

PAPERS ET EMBALLAGES TOUS AU TRI!

ENSEMBLE TRIONS PLUS ET RÉDUISONS NOS DÉCHETS EN LIMITANT NOS EMBALLAGES

Astuces et conseils sur consignesdetri.fr

Le SICTOM des Couzes est un syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, il a été créé en 1982 pour déployer l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères.

Sur le site internet du SICTOM des Couzes, vous trouverez le fonctionnement du SICTOM ainsi que les services que celui-ci propose. Vous pourrez également trouver des consignes sur les bonnes pratiques à adopter et des indications sur les actions menées.

Source : Le SICTOM des Couzes

Un compostage partagé est à l'étude en partenariat avec les Galopins du Sancy, ce qui permettrait aux habitants de Saint-Victor qui ne disposent pas de composteur de pouvoir s'inscrire dans une démarche écologique s'ils le souhaitent.



ET MES AUTRES DÉCHETS ?

Dans le bac gris
En sac fermé : les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, coton-tige, cotons, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stylo, rasoir, brosse à dents...), la vaisselle cassée, la literie du chat, les sacs aspirateurs, les balayures...

Dans la colonne à verre
En vrac : les bouteilles, pots et bocaux en verre (bouchons et couvercles à déposer dans le bac jaune).

Dans le composteur ou bac de déchets organiques
les déchets alimentaires et les petits déchets de jardin (feuilles mortes, brindilles et tailles de haies broyées)

En déchèterie
Les encombrants, les gros cartons, les déchets mobiliers (les vieux meubles, les matelas), l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille, les textiles (linge et chaussures), les déchets de jardin (souches d'arbres, taille, tonte, feuilles, branches), les déchets dangereux (peintures, solvants), les casseroles, les jouets hors d'usage, les piles, les ampoules, les batteries, les radiographies médicales...

Les déchèteries du SICTOM des Couzes :

Déchèterie de Besse RD978 Chlouse - 63610 BESSE lundi : 9h - 12h 13h - 17h Mar, merc, vend, sam : 9h - 12h 14h - 18h Fermé le lundi Tél : 04.73.79.53.16	Déchèterie de Montaignut-le-Blanc Route de Reignat - 63320 MONTAIGNUT LE BLANC Du mardi au samedi : 9h - 12h 14h - 18h Fermé le lundi Tél : 04.73.96.72.11
--	--

Par convention, certains habitants du SICTOM des Couzes ont accès aux déchèteries des collectivités voisines :
La déchèterie de Thaix (Jermont Auvergne Métropole) est accessible aux habitants de : Aypat, Chanonat, Varennes, St Saturnin, Chadrat et Soulat le froid
La déchèterie de Veyron Monton (SBA) est accessible aux habitants de : Chanonat (hors Varennes), Le Crest, St Amant Talende, Tallende, St Saturnin (hors Chadrat) et Counats.

Astuces et conseils sur consignesdetri.fr

SICTOM DES COUZES
Le Treuil - 63320 SAINT-DIER
04 73 96 77 75
sictomdescouzes@wanadoo.fr
sictomdescouzes.fr

SICTOM des Couzes

Clientèle de publication : Page 100 - Média

100 % DES EMBALLAGES



Tous les emballages métal

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES,
BLISTERS MÉDICAMENTS...



BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES,
TUBES...



Tous les emballages plastique

POTS, BOÎTES, BARQUETTES...



SACS ET FILMS PLASTIQUES



FLAcons, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES



Tous les emballages carton

BRIQUES

CARTONNETTES

BOÎTES



Attention tout déchet inapproprié au conteneur dans lequel il aura été déposé, fera l'objet d'un refus lors de la tournée de ramassage des déchets. Le conteneur ne sera donc pas vidé.

Nous vous rappelons que les décharges sauvages sont interdites sur l'ensemble de la commune (déchets verts ou objets divers). Arrêté municipal du 1^{er} octobre 2018.

100 % DES PAPIERS

Séparer le film plastique de votre magazine (publicité) avant de mettre les deux objets au tri.



Tous les papiers, cartons

JOURNAUX, PUBLICITÉS,
MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES,
CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...



Ne pas déchirer les papiers
S'ils sont trop petits, ils ne pourront pas être recyclés.



Petit rappel

Un emballage ménager est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention, leur acheminement et à assurer leur présentation.

Les points de collecte jaunes



En bac



En colonne

Pour bien trier

- Jeter en vrac les emballages
- Ne pas laver les emballages mais bien les vider
- Ne pas imbriquer plusieurs emballages les uns dans les autres
- Séparer les différents éléments d'un emballage
- Plier les cartons pour gagner de la place

Ne pas mettre

- Tout objet qui n'est pas un emballage ou du papier (pots de fleurs, casseroles, enjoliveurs, téléphones portables, etc...)
- Les piles, les batteries et les ampoules
- Le verre
- Le textile
- Les restes alimentaires
- Les masques, les gants et les mouchoirs

Les entreprises locales

qui ont souhaité apparaître dans le bulletin communal



Sophie, apicultrice au Breuil, vous propose du miel de fleurs de montagnes

L'atelier Adt vous propose des créations sur bois (décos, sculptures à la tronçonneuse) ainsi que la création de terrasses et abris



Les petits services de Seb vous proposent du service à la personne : Bricolage, Ménage, Conciergerie, Bois, Jardinage, Eco-pâturage

MON ATELIER DE BOIS BRULE vous propose de la pyrogravure et des créations personnalisées sur bois



Sancy Froid est spécialiste en climatisations réversibles, pompes à chaleur air-eau, ballons thermodynamiques

*De la découverte
au perfectionnement*

**les galopins
du SANCY**

ÉCOLE D'ÉQUITATION – TOUTES DISCIPLINES
BALADES PONEY & CHEVAL

Domaine équestre de
Saint Victor la Rivière

06 58 76 67 22

Ouvert toute l'année www.lesgalopinsdusancy.com



Balades
à poney & à cheval
en pleine nature!

06 58 76 67 22
WWW.LESGALOPINSUSANCY.COM

Les Galopins du Sancy vous proposent des balades à poney et à cheval en pleine nature, des cours d'équitation de la découverte au perfectionnement.



LES GITES VOLCAFLORE

- 1 gîte d'étape en 1/2 pension
- 1 gîte de séjour 15 places
- 1 gîte de séjour 6/8 places

Isabelle et Hervé
Lieu-dit Courbanges
63790 Saint Victor la Rivière

Tel : 04 73 88 66 59
06 30 54 50 14
06 43 65 53 03



LES LODGES VOLCAFLORE

4 lodges tout équipés pour séjour
De 2 à 4 places.

gitedecourbanges@orange.fr

www.volcaflores.com



4 chambres L'Auberge du Bougnat
Delphine et Olivier Progre
Logis
www.aubergedubougnat.com

Restaurant
Le bourg 63790 SAINT VICTOR LA RIVIERE 04 73 88 67 84
info@aubergedubougnat.com www.aubergedubougnat.com

L'Auberge du Bougnat vous propose sa cuisine du terroir et un hébergement hôtelier de qualité.



Miel de montagne récolté dans le Sancy
Clément Salagnac/Éliane Feuillade
Chatelguizon
04 73 88 63 22/06 41 17 77 39

Portrait

Robert BRIGOULET nous a quitté en 2020, à l'âge de 76 ans. Il fut le dernier instituteur ayant exercé à l'école de Saint-Victor-la-Rivière (anciennement située dans le bâtiment de la salle des fêtes).

Robert BRIGOULET est né le 2 septembre 1944 à Besse, dernier d'une fratrie de 5 garçons, d'un papa chauffeur de taxi et d'une maman épicière.

Ecolier à Besse, puis pensionnaire à Thiers, il entre ensuite à l'école nationale des instituteurs à Clermont-Ferrand.

Il se marie à Saint-Victor le 5 juin 1965 avec Marie-Thérèse BABUT, fille d'agriculteurs du pays.

En 1965, il obtient un premier poste d'instituteur à Saint-Victor où il tenait une petite pension, jusqu'en 1985 à la fermeture de l'école. Entre-temps trois enfants sont nés Lydie, Franck et Bruno.

Pendant les vacances Robert aidait à la ferme au Breuil. Il était aussi un grand passionné de chasse, de pêche et de rugby.

En 1985 à la fermeture de l'école de Saint-Victor, il a pris la direction de l'école de Saurier, où il créa l'école maternelle et le RPI avec Cotteuges. En août 1991, il a été décoré de la médaille des Palmes académiques pour sa carrière dans l'Education Nationale.

En 1999 c'était l'heure de la retraite pour s'occuper de ses 5 petits-enfants.

Texte écrit avec l'aide de Marie-Thérèse BRIGOULET



Photo de classe de l'année 1979-1980

Reconnaissez-vous ces enfants ?